



## **Bonne nouvelle ! MAAF n'augmente pas les cotisations auto de ses clients en 2020**

**MAAF annonce « 0€ d'augmentation des cotisations automobile en 2020 pour ses clients ». Une fois encore, MAAF récompense le bon comportement de ses clients.**

MAAF Assurances a décidé de ne pas augmenter les cotisations auto en 2020. Une mesure forte qui bénéficie à tous les clients auto de MAAF, soit plus de 2 millions d'assurés pour 3,5 millions de contrats.

MAAF garantit donc à ses assurés auto un tarif 2020 identique à celui de 2019, dès lors que leur situation d'assurance reste la même.

Autre bonne nouvelle, MAAF propose, dès à présent, des baisses de tarif jusqu'à -10% sur 56 modèles de véhicules (liste sur demande).

Le comportement responsable des assurés, la stabilité du nombre d'accidents et du coût de leur indemnisation permettent la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions au bénéfice des sociétaires MAAF.

*« Grâce à la prudence et à la responsabilité des assurés MAAF, le nombre d'accidents automobiles et le coût de leur indemnisation sont stables. Nous avons choisi de faire bénéficier nos assurés de ces bons résultats en n'augmentant pas leurs cotisations auto en 2020. Nous sommes heureux de partager aujourd'hui ces bons résultats avec nos clients et nous les remercions de leur confiance et de leur fidélité », souligne Stéphane Duroule, directeur général de MAAF.*

### **A propos de MAAF**

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,8 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui plus de 390 000 clients professionnels. [www.mAAF.fr](http://www.mAAF.fr)